

Pour une clarification des concepts

La fréquence même d'un mot dans le vocabulaire quotidien peut rendre son usage difficile. L'éducatif et le pédagogique se sont ainsi souvent confondus dans un même sens en s'accrochant au mot « projet ». L'irruption du « projet d'établissement » dans le monde scolaire pourrait bien faire perdre le peu de nuance qui les distingue. L'intérêt, alors, d'une clarification des termes est double: d'une part, hiérarchiser le concept de projet par rapport à l'idée d'action; d'autre part identifier les acteurs qui interviennent directement dans l'élaboration des différents projets.

Si il existe une littérature qui traite de ces terminologies, les définitions qu'elle apporte ne correspondent pas forcément à celles qu'en donne le décret «Missions prioritaires de l'enseignement...» et qui font référence pour les établissements. Dans le but de clarifier ces trois qualificatifs du projet scolaire, reprenons d'abord le mot « projet » dans son acception la plus banale. Il comporte trois dimensions:

- ce vers quoi tend cette démarche appelée « projet »: c'est l'objet dont on vise l'obtention, et que nous nommerons « **objectif** » ;
- ce sur quoi s'appuie la définition de l'objectif: un cadre de **référence**, ou une analyse de la **réalité**, qui peut être aussi une **représentation** de la réalité;
- ce qui constituera le projet en tant que démarche, et que nous appellerons « **stratégie** ».

Exemple concret: un projet de voyage. Il peut naître d'une envie, nourrie par une image ou un récit, par un souvenir ou un rêve. Il peut aussi se développer à partir d'une sensation de fatigue, d'un besoin de repos et de changement. Mais il ne se concrétisera pas sans que soient pris en compte plusieurs aspects de la réalité: les disponibilités financières, les contraintes temporelles, physiques, etc. A partir de cette analyse de la réalité, des représentations et des références de la personne, se dessinera donc l'objectif du voyage, qu'il faudra atteindre en mettant en œuvre des stratégies de renseignement, de planification, de mobilisation de ressources, etc.

Le schéma qui suit ce texte intègre ces trois dimensions dans un triangle, dont les sommets sont:

- **O** pour Objectif;
- **R** pour Réalité, Représentation ou Référence;
- **S** pour Stratégie.

Il hiérarchise les trois projets et les lie l'un à l'autre. Selon les termes mêmes de l'article 63 du décret, le projet éducatif définit, à partir des valeurs et des choix de société qui constituent ses références, des objectifs éducatifs et une stratégie qui réside dans l'élaboration d'un projet pédagogique. Le projet pédagogique (art.64) a donc pour objectif de définir des visées pédagogiques et des choix méthodologiques avec, comme référence, les objectifs éducatifs. La stratégie qui permettra d'atteindre ces objectifs consistera à mettre en place des projets d'établissements, c'est-à-dire de définir «l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires (...) pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur» (art.67). Les références qui servent à l'élaboration du projet d'établissement sont également précisées par le même article du décret. Elles supposent une analyse de la réalité, qui prendrait en compte:

- "les caractéristiques, les besoins et les ressources des élèves inscrits dans l'établissement;
- leurs aspirations, comme celles de leurs parents;
- l'environnement social, culturel et économique de l'école;
- les caractéristiques de l'environnement géographique de l'établissement". (article 67)

Les choix pédagogiques se concrétiseront dans des actions mises en œuvre à tous les niveaux de l'établissement: l'ensemble de l'école, le degré, la classe, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, les élèves, les enseignants, les éducateurs, etc. Ces actions seront autant de projets qui demanderont eux-mêmes à s'inscrire dans le temps en s'orientant vers des objectifs.

Exemple: Le texte «Mission de l'école chrétienne» constitue un projet éducatif en énonçant comme objectif que «l'école vise également à former le citoyen (...) dans une société démocratique...». Il est également projet pédagogique

lorsqu'il précise que, pour atteindre cet objectif éducatif, «l'école développe en son sein des pratiques démocratiques». En prenant en compte les caractéristiques de ses élèves et de leur environnement social, familial, culturel, etc., chaque établissement mettra donc en place des dispositifs concrets permettant la pratique réelle d'une vie démocratique. Elle se traduiront dans des actions menées dans le cadre d'un cours, ou d'un projet impliquant tout un degré, etc.

Les projets éducatif et pédagogique sont définis par les pouvoirs organisateurs ou leurs organes de représentation et de coordination; les projets d'établissement sont débattus par les conseils de participation propres à chaque établissement scolaire.

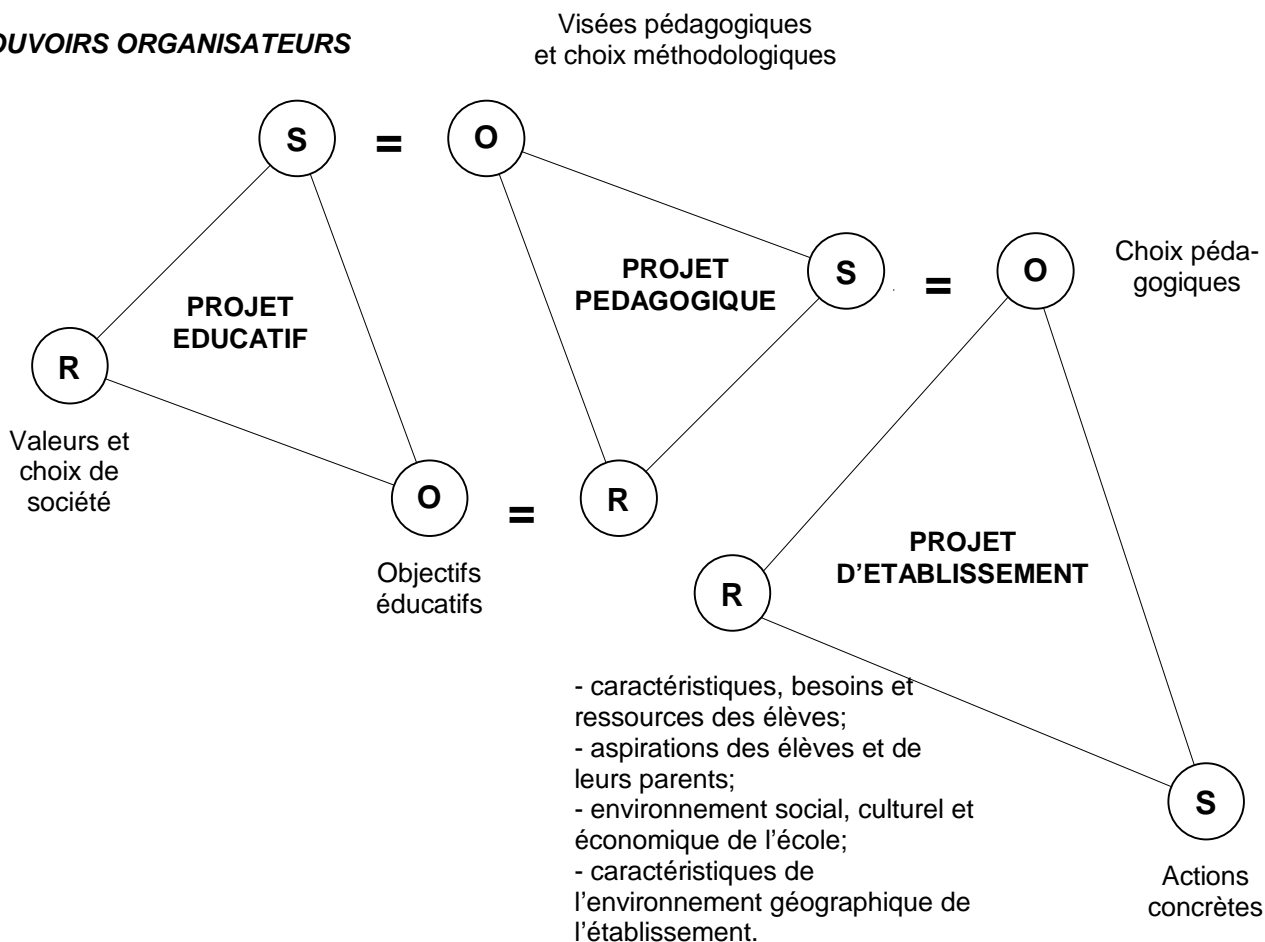
Le schéma ci-dessous ne rend bien sûr de l'éducation, comme de l'école, qu'une vision réduite. D'une part on reconnaîtra qu'un projet éducatif ne se traduit pas dans sa totalité en projet pédagogique, et que sa concrétisation se réalise aussi dans d'autres sphères que l'école. D'autre part, le projet d'établissement ne peut se limiter à la seule mise en œuvre d'actions pédagogiques: à l'action éducative générale, à l'animation pastorale, s'ajoutent la gestion des ressources, tant humaines que matérielles, la prise en compte des projets personnels des jeunes et des adultes dont la vie s'inscrit dans celle de l'établissement. A ce titre, le projet d'établissement n'apparaît pas comme la simple opérationnalisation d'un objectif; c'est le lieu en lequel se réalisent des actions mais aussi des personnes.



***Si vous pouvez le rêver,
vous pouvez le faire***

John Fitzgerald KENNEDY

POUVOIRS ORGANISATEURS



CONSEILS DE PARTICIPATION